

Le gouvernement hésite à relever la TVA sur la restauration

Les syndicats redoutent qu'une hausse fiscale provoque une baisse des rémunérations

Le débat sur la TVA dans la restauration n'est pas tranché. Dans un entretien au *Parisien* du mardi 30 octobre, le premier ministre, Jean-Marc Ayrault, affirme que le gouvernement n'a pas décidé s'il relevait le taux de ce prélèvement, comme le suggère le rapport de Thomas Thévenoud, député PS de Saône-et-Loire.

Très critique sur la décision prise en 2009 d'appliquer la TVA réduite à ce secteur (5,5 % puis 7 %, à partir de 2011), le parlementaire considère qu'il faut mettre fin à un tel avantage fiscal : celui-ci avait été accordé en contrepartie d'engagements sur l'emploi, les prix et l'investissement que les professionnels n'ont pas tenus, aux yeux de M. Thévenoud (*Le Monde* du 30 octobre).

« J'ai cru comprendre qu'il y avait certains déséquilibres à corriger », observe M. Ayrault dans les colonnes du *Parisien*, soulignant que cette baisse de TVA coûte de l'argent aux finances publiques (2,6 milliards d'euros net par an en moyenne depuis 2010). Interrogé, lundi, sur RTL, le ministre du budget, Jérôme Cahuzac, a déclaré que si la fiscalité doit être durcie, « ce sera dans un plan (...) global et certainement pas de manière isolée. »

Le gouvernement est confronté à un casse-tête : s'il augmente la TVA dans la restauration – par exemple à 11 % ou 12 % –, les autres secteurs actuellement à 7 % devront être soumis au même traitement car la législation européenne empêche la création d'un nouveau taux intermédiaire.

Autre option : rétablir le taux normal (19,6 %). Mais les restaurateurs ne veulent pas en entendre parler. Un tel scénario entraînerait « la destruction de 100 000 emplois », prévient Roland Héguy, président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie.

Les organisations patronales sont ulcérées par les conclusions du rapport Thévenoud. « C'est un tissu de contre-vérités », tempête Didier Chenet, président du Syndi-

cat national des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et traiteurs. La profession, poursuit-il, s'était donnée comme objectif de diminuer les prix de 3 % et non pas de 9,7 % comme le soutient M. Thévenoud. Or « nous sommes arrivés à -2,5 % », souligne M. Chenet.

Le patronat défend aussi son bilan en matière d'emploi : 53 000 postes créés depuis 2009, tandis que M. Thévenoud, lui, avance le chiffre d'à peine 20 000 emplois.

Au milieu de cette empoignade, il y a les salariés, un peu inquiets sur leur sort. En contrepartie du passage à taux réduit, les employeurs leur avaient accordé une prime, pouvant aller jusqu'à 500 euros par an. Cette gratification risque de partir en fumée si la TVA est alourdie, met en garde Denis Raguét (Force ouvrière).

1300 euros de moins par an

Or les employés de la restauration sont déjà pénalisés par la récente abrogation des allègements fiscaux et sociaux sur les heures supplémentaires. La perte de pouvoir d'achat, induite par l'accroissement des charges, s'élèverait à environ 800 euros par an pour une personne au smic, d'après M. Raguét. Si la « prime TVA » disparaissait de surcroît, la rémunération des salariés pourrait être amputée de quelque 1300 euros sur douze mois, calcule Stéphane Fustec (CGT). « On aimerait que le gouvernement prenne une décision durable ; il nous faut de la stabilité fiscale pour pouvoir négocier sereinement avec nos interlocuteurs patronaux », confie Olivier Guivarch (CFDT).

La ministre du commerce et du tourisme, Sylvia Pinel, qui doit dresser le bilan de la baisse de la TVA dans la restauration, poursuit ses rencontres avec les organisations professionnelles qu'elle a lancées en septembre. Le fruit de sa réflexion devrait être communiqué courant novembre. ■